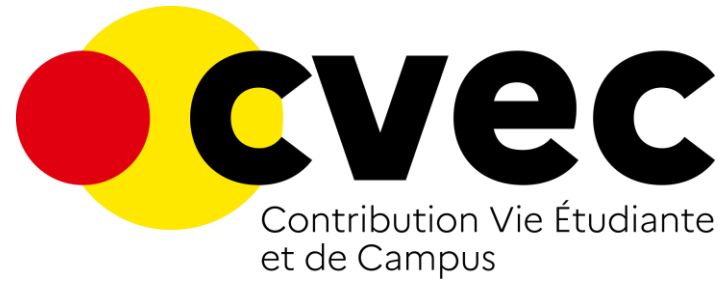


CFVU

03 juillet 2025



Ordre du jour

- Dispositif CVEC de campus

1. Le dispositif en chiffres de 2019 à 2024

2. Règlement intérieur
(pour délibération)

3. Communication

4. Modalités de gestion de l'enveloppe

- Répartition des enveloppes 2026
(pour avis)

1. Le dispositif CVEC de campus de 2019 à 2024 en chiffres

234 projets validés par les différentes commissions pour un montant total de:

3 145 849 €

**Campus Aix en
Provence**
65 projets
1 359 506 €

**Campus
Timone**
16 projets
416 736 €

**Campus
Marseille
centre**
31 projets
397 284 €

**Campus
Marseille Etoile**
38 projets
321 227 €

**Campus
Marseille
Luminy**
19 projets
266 225 €

**Campus
Avignon**
27 projets
112 161 €

Campus Arles
9 projets
47 198 €

Campus Gap
7 projets
54 203 €

Campus Digne
7 projets
77 495 €

Campus Salon
9 projets
30 503 €

**Campus
Aubagne**
6 projets
26 957 €

**Campus La
Ciotat**
4 projets
36 354 €

2. Dispositif CVEC de campus : Règlement intérieur

- Cadrage initial voté en CFVU décembre 2018
- Après 5 ans de vie du dispositif – révision des modalités
 - Retours d'expérience des coordonnateurs et des services financiers : consultations via un questionnaire et deux réunions (octobre et novembre)
 - Concertation avec la DAF, la DCP

Les principaux ajouts et modifications

Article 2 : Nature des projets et dépenses éligibles

- Respectant une démarche éco-responsable
- Répondant à une initiative étudiante
- Impliquant plusieurs composantes
- Incitation au cofinancement, par la composante, à hauteur de 10% minimum pour tout projet concernant le bâtiment dans lequel est hébergée la composante.
- Si la destination du projet concerne également des personnels, la CVEC ne pourra pas être l'unique source de financement

Article 3 : Composition des commissions

- Mise à jour annuelle de la composition nominative par la DVEC
- Ajout des responsables Vie Etudiante des composantes et des Vice-Doyens Etudiants
- Commission coordonnée par la composante désignée, coprésidée par le responsable VE et le VP Etudiant ou son représentant
- Une commission ne pourra pas se tenir sans la présence d'au moins un représentant étudiant en plus du VP Etudiant ou de son représentant

Article 4 : Fonctionnement des commissions CVEC de campus

- La coordination de la commission est soumise à un vote tous les deux ans
- Le suivi et la gestion financière des projets lauréats sont assurés par la Direction de la Vie Etudiante et de campus ou par la composante coordonnatrice
- Le coordonnateur informe les porteurs de projets des décisions de la commission dans un délai de maximum 10 jours après la tenue de la commission.

Les modalités pratiques

- La DVEC est en charge de lancer les appels à projet auprès de la communauté universitaire, la communication est relayée par les composantes
- Tout projet porté par les étudiants doit impérativement avoir été vu par le BVE de campus
- Pour les projets portés par les étudiants et/ou les associations étudiantes, le BVE assure le suivi et le déroulement des projets de leur conception à leur réalisation
- L'utilisation du formulaire fourni par la DVEC est obligatoire pour la rédaction du projet
- Les projets devront être envoyés sur l'adresse générique de la CVEC du campus concerné, fournie par la DVEC
- Les projets impliquant des solutions informatiques (installation de matériels et/ou de logiciels, maintenance de matériels, développement, etc...), ayant une incidence logistique et/ou patrimoniale, impactant les domaines du handicap ou de l'hygiène et sécurité, devront recueillir l'avis favorable des directions/services concernés.
- Tout dossier non déposé dans un délai de 10 jours avant la commission ne sera pas accepté
- Tout dossier doit être étudié par la commission du campus dont il relève
- L'éligibilité du projet, pour être présenté en commission, doit être vérifiée préalablement par la DVEC, la composante coordonnatrice de la commission CVEC dont le projet relève et son service financier
- Le financement octroyé à un projet, mais ne respectant pas le règlement intérieur, pourra a posteriori être refusé par la commission ad hoc CVEC
- Une fiche-bilan fournie par la DVEC devra être complétée par les porteurs de projets dès leurs réalisations
- La DVEC est en charge de réaliser la communication autour de chaque projet finalisé afin qu'il intègre le catalogue des réalisations, ce qui permettra de favoriser leur transposition sur d'autres sites.

3. Communication : Valorisation des projets financés dans le cadre du dispositif CVEC de campus :

un flyer par projet (en cours) et un visuel pour un appel à projet



4. Dispositif CVEC de campus : modalités de gestion de l'enveloppe de la CVEC de campus à partir de 2025

- Montant global de l'enveloppe votée lors de la répartition : 676 000€
- Gestion de l'enveloppe en central par la DVEC
- Les campus auront connaissance du montant d'une enveloppe à titre indicatif
- Dans le cas où un projet d'envergure dépasse cette enveloppe, possibilité de soumettre le projet à la commission *ad hoc* pour un financement sur l'enveloppe de l'appel à projets (notamment pour les sites délocalisés)
- Plus de report de crédits mis à part pour les projets non terminés

Répartition des enveloppes 2026

Soumis à l'avis de la CFVU du 03 juillet 2025 et à l'approbation du CA du 12 juillet 2025

Répartition en deux temps

- En juin : 4 400 000€
- En septembre 2026 : répartition du solde en fonction de la notification de droit finale connue en juillet

Thématiques	Sous thématiques	Structures	BP2025	BP 2026	Observations pour 2026
FSDIE	Projets étudiants, social	DVEC	1 164 873 €	1 037 000 €	Retrait des lignes: Étudiants-Relais, fonctionnement commissions, aides d'urgence du FSDIE - Les montants sont répartis dans les lignes ci-dessous pour une meilleure lisibilité
Total			1 164 873 €	1 037 000 €	
Aides sociales	Développement durable	DDD	52 102 €	52 102 €	Reconduction
	Lutte contre les discriminations	Vice présidence Égalité Femmes-Hommes Lutte contre les Discriminations	26 640 €	26 640 €	Demande d'un alternant sans augmentation de l'enveloppe.
		SPRE	95 671 €	95 671 €	Reconduction
	Aides alimentaires	Associations étudiantes - Achats denrées	100 000 €	125 000 €	Budget initial prévu pour 4 épiceries. Ajout de 25 000€ en raison de l'ouverture d'une cinquième épicerie
		DVEC - agents des BVE référents des épiceries	129 404 €	132 042 €	Reconduction, ajuster en fonction des augmentations réglementaires
	Aides d'urgence	DVEC	0 €	30 000 €	Ajout de la ligne qui était dans la répartition des crédits FSDIE
Total			403 817 €	461 455 €	
Santé	Centres de soins, axe 2 du schéma directeur VE, emplois étudiants (40 000€)	SSE	468 000 €	468 000 €	Reconduction
Total			468 000 €	468 000 €	
Activités culturelles	Ateliers de pratiques amateurs, ensembles artistiques, événements	DCS	282 966 €	308 808 €	Ajout 25842 € pour le recrutement d'un alternant (MS+frais de scolarité)
Total			282 966 €	308 808 €	
Activités sportives	Pratique pour tous, accompagnement des sportifs de haut niveau, événements	SUAPS	303 799 €	303 799 €	Reconduction
	Licences, fonctionnement des sections sportives	ASAMU	148 640 €	148 640 €	Reconduction
Total			452 439 €	452 439 €	
Activités d'accueil	Accueil d'étudiants en mobilité individuelle, dont 24 000€ pour "emplois étudiants"	DRI	70 030 €	70 030 €	Reconduction
	Pilotage de la CVEC : coordination CVEC, communication, suivi financier, ajout fonctionnement et budget communication				Ajout d'un poste de TECH, chargé de suivi financier des projets CVEC. Budget fonctionnement dont une partie correspond à un montant fléché dans l'enveloppe FSDIE, budget communication : 10 000 € pour la communication, 10 000 € pour le fonctionnement FSDIE, COVE, formation emplois étudiants relais)
		DVEC	234 686 €	96 019 €	Création : les postes apparaissaient dans la ligne "pilotage CVEC" jusqu'à présent
	Renfort RH BVE			170 283 €	
	CVEC de campus (dotations campus et vacations)	DVEC	676 000 €	670 000 €	Réduction de 6 000 € correspondant à la suppression des vacations en raison du recrutement d'un agent dédié au suivi financier du dispositif CVEC de campus
	Fonctionnement Maison des étudiants (extension horaires d'ouverture)				Montant transféré sur la ligne emplois étudiants. Ligne en suspens en attendant la livraison des maisons de l'étudiant de St Jérôme et St Charles
		DVEC	50 000 €	0 €	
	Emplois étudiants	Étudiants relais (Communication, information, atelier vélo) DVEC : 100 000€			Ajout d'une ligne "emplois étudiants" abondée par des fonds déjà fléchés l'année dernière dans l'enveloppe FSDIE à hauteur de 90 000€ et de 50 000 € sur la ligne "fonctionnement de la maison de l'étudiant". Ajout cette année d'emplois étudiants pour l'extension des horaires d'ouvertures des BU financée par la ligne AAP pour 2025/2026. Ajout d'un emploi étudiant pour l'atelier vélo du campus d'Aix (les 4 mois de septembre à décembre 2025 seront financés sur la ligne AAP)
		Extension horaires d'ouverture (BU, CUBE) DVEC : 50 000€ SCD : 22 000€	0 €	172 000 €	
	Appel à projets à destination des services/Actions SDVE (hors axe 2)	DVEC	597 189 €	493 966 €	Ajustement automatique
Total			1 627 905 €	1 672 298 €	
Totaux			4 400 000 €	4 400 000 €	

Ligne AAP 2025 : informations

Pour rappel :

Enveloppe 2025 : 597 189 € Montant disponible à ce jour : 428 162 €

Nouveau dispositif financé sur la ligne AAP

- Aide aux journées de rentrée des composantes
- 2 € maximum par étudiant de première année

Projet à venir :

- Evènement festif de rentrée du 02 octobre
- Financement alternant DCS (4 mois de 2025)
- Financement poste gestion financière CVEC de campus (4 mois de 2025)
- Financement emplois étudiants de l'atelier vélo de Schuman (4 mois de 2025) = 4 000€
- Ma petite planète –concours DD



CFVU_2025_07_03

